

# *États financiers*

**Caisse Desjardins de Donnacona**

Numéro de transit : 20117

Au 31 décembre 2008

Service de vérification

# Table des matières

## Rapport des vérificateurs

## États financiers

Bilan.....	1
États des résultats et des excédents à répartir.....	2
État de la répartition.....	3
États du résultat étendu et du cumul des autres éléments du résultat étendu.....	4
État des réserves.....	5
État des flux de trésorerie.....	7
Notes afférentes aux états financiers.....	8

## Rapport dérivé établi par les vérificateurs

À l'Autorité des marchés financiers,

Nous avons vérifié les états financiers de la Caisse Desjardins de Donnacona au 31 décembre 2008 et, pour l'exercice terminé à cette date, nous avons produit notre rapport des vérificateurs sur ces états financiers en date du 23 février 2009.

Conformément aux exigences des paragraphes 3 et 4 de l'article 159 de la *Loi sur les coopératives de services financiers* (la Loi), nous sommes tenus de faire rapport sur la méthode utilisée pour présenter les éléments pouvant affecter la sécurité des déposants ainsi que sur l'existence d'activités, de situations ou d'opérations qui pourraient laisser croire que la Caisse n'a pas suivi des pratiques de gestion saine et prudente. Notre interprétation de ces mandats est consignée dans la norme sur les lettres de commentaires.

Dans le cadre de la vérification susmentionnée et compte tenu des critères auxquels il est fait référence ci-dessus, nous sommes d'avis que la méthode utilisée pour présenter les éléments pouvant affecter la sécurité des déposants est adéquate et nous n'avons relevé aucune activité, opération ou situation relative aux pratiques de gestion non saine et non prudente.

Nous n'avons mis en oeuvre aucun procédé en sus de ceux qui étaient nécessaires pour nous faire une opinion sur les états financiers.

Le présent rapport, qui a été préparé conformément à la note d'orientation pertinente concernant la certification et les services connexes publiée par l'Institut Canadien des Comptables Agréés, est destiné uniquement à répondre aux exigences des paragraphes 3 et 4 de l'article 159 de la Loi et ne doit donc pas être mentionné ou utilisé à d'autres fins.

Lévis (Québec), le 17 mars 2009

Service de vérification

Bureau de la Surveillance et de  
la Sécurité financières du Mouvement  
des caisses Desjardins

## Rapport des vérificateurs

Aux membres de la Caisse Desjardins de Donnacona,

Nous avons vérifié, en vertu de l'article 139 de la *Loi sur les coopératives de services financiers*, les états des résultats et des excédents à répartir, de la répartition, du résultat étendu et du cumul des autres éléments du résultat étendu, des réserves et des flux de trésorerie de la Caisse Desjardins de Donnacona pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008 ainsi que le bilan à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Caisse. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Caisse au 31 décembre 2008 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Lévis (Québec), le 23 février 2009

Service de vérification

Bureau de la Surveillance et de  
la Sécurité financières du Mouvement  
des caisses Desjardins

# Caisse Desjardins de Donnacona

## Bilan

au 31 décembre

	Note	2008	2007
<b>Actif</b>			
Liquidités et placements	5	<b>30 333 623 \$</b>	21 380 008 \$
Prêts	6		
Particuliers		<b>68 425 955</b>	62 736 343
Entreprises		<b>14 777 819</b>	14 724 525
		<b>83 203 774</b>	77 460 868
Provision cumulative		<b>647 610</b>	553 658
		<b>82 556 164</b>	76 907 210
Autres éléments d'actif			
Immobilisations	7	<b>205 705</b>	739 632
Intérêts courus et autres		<b>2 294 776</b>	4 626 279
		<b>2 500 481</b>	5 365 911
<b>Total de l'actif</b>		<b>115 390 268 \$</b>	103 653 129 \$
<b>Passif</b>			
Dépôts			
Épargne à terme		<b>72 351 225 \$</b>	64 939 506 \$
Autres		<b>29 697 015</b>	25 033 763
		<b>102 048 240</b>	89 973 269
Autres éléments de passif			
Emprunts	8	<b>971 360</b>	971 360
Intérêts courus et autres		<b>1 745 188</b>	1 960 183
		<b>2 716 548</b>	2 931 543
		<b>104 764 788</b>	92 904 812
<b>Avoir</b>			
Capital social	9	<b>852 517</b>	813 371
Excédents à répartir	10	<b>564 277</b>	385 580
Cumul des autres éléments du résultat étendu	11	<b>(169 320)</b>	116 277
Réserves		<b>9 378 006</b>	9 433 089
		<b>10 625 480</b>	10 748 317
<b>Total du passif et de l'avoir</b>		<b>115 390 268 \$</b>	103 653 129 \$

Signé pour le conseil d'administration

\_\_\_\_\_, administrateur

\_\_\_\_\_, administrateur

# Caisse Desjardins de Donnacona

## États des résultats et des excédents à répartir

de l'exercice terminé le 31 décembre

	Note	2008	2007
<b>Résultats</b>			
Revenu d'intérêts		<b>4 483 031 \$</b>	5 739 108 \$
Frais d'intérêts		<b>2 260 098</b>	2 104 610
Revenu net d'intérêts		<b>2 222 933</b>	3 634 498
Provision et pertes sur prêts		<b>114 578</b>	100 716
Revenu net d'intérêts après provision et pertes sur prêts		<b>2 108 355</b>	3 533 782
Autres revenus	12	<b>1 079 425</b>	1 366 366
Autres frais			
Personnel	13	<b>1 697 038</b>	1 635 341
Cotisations aux composantes du Mouvement		<b>362 091</b>	343 847
Locaux		<b>131 436</b>	161 078
Frais généraux	14	<b>1 174 059</b>	1 214 662
		<b>3 364 624</b>	3 354 928
Excédents (déficit) avant juste valeur, impôts et ristournes		<b>(176 844)</b>	1 545 220
Revenus (pertes) liés à la juste valeur des instruments dérivés		<b>902 483</b>	(11 546)
Excédents avant impôts et ristournes		<b>725 639</b>	1 533 674
Impôts sur les excédents	15	<b>450 599</b>	309 232
<b>Excédents de l'exercice avant ristournes</b>		<b>275 040</b>	1 224 442
Ristournes aux membres	16	<b>188 095</b>	669 942
Économie d'impôts relatifs aux ristournes	15	<b>(58 055)</b>	(215 432)
<b>Excédents de l'exercice après ristournes</b>		<b>145 000</b>	769 932
<b>Excédents à répartir</b>			
Virement provenant de (affectation à) la réserve plus-value :			
• Investissements dans les sociétés filiales du Mouvement		<b>1 045 390</b>	(423 115)
• Instruments dérivés		<b>(684 555)</b>	8 626
Virement provenant du fonds d'aide au développement du milieu		<b>19 656</b>	37 347
Virement provenant de la réserve pour ristournes éventuelles		<b>42 853</b>	-
Affectation à l'état de la répartition		<b>(4 067)</b>	(7 210)
<b>Excédents à répartir</b>	10	<b>564 277 \$</b>	385 580 \$

# Caisse Desjardins de Donnacona

## État de la répartition

de l'exercice terminé le 31 décembre

	Note	2008	2007
Excédents à répartir de l'exercice précédent		<b>385 580 \$</b>	703 632 \$
Virement provenant de l'état des excédents à répartir	16	<b>4 067</b>	7 210
Répartition par les membres :			
• Intérêts sur les parts permanentes		<b>(33 812)</b>	(31 464)
• Réserve générale		<b>(306 044)</b>	(371 046)
• Réserve de stabilisation		<b>(6 327)</b>	-
• Réserve pour ristournes éventuelles		-	(240 000)
• Fonds d'aide au développement du milieu		<b>(55 000)</b>	(75 000)
Économie d'impôts relatifs au paiement des intérêts sur les parts permanentes		<b>11 536</b>	6 668
<b>Solde après répartition</b>		<b>- \$</b>	- \$

# Caisse Desjardins de Donnacona

## États du résultat étendu et du cumul des autres éléments du résultat étendu

de l'exercice terminé le 31 décembre

	Note	2008	2007
<b>Résultat étendu</b>			
<b>Excédents de l'exercice après ristournes</b>		<b>145 000 \$</b>	769 932 \$
<b>Autres éléments du résultat étendu</b>			
Reclassement à l'état des résultats à la suite de l'amortissement des gains sur les instruments dérivés liés à des couvertures de flux de trésorerie ayant pris fin au cours des exercices antérieurs, déduction faite des impôts de 1 762 \$		<b>(6 463)</b>	(23 265)
Quote-part dans les autres éléments du résultat étendu des sociétés filiales du Mouvement pour lesquelles la Caisse comptabilise sa participation à la valeur de consolidation		<b>(415 923)</b>	(39 789)
Reclassement à l'état des résultats relatif à la quote-part dans les autres éléments du résultat étendu des sociétés filiales du Mouvement pour lesquelles la Caisse comptabilise sa participation à la valeur de consolidation		<b>136 789</b>	(57 175)
		<b>(279 134)</b>	(96 964)
Total des autres éléments du résultat étendu		<b>(285 597)</b>	(120 229)
<b>Résultat étendu</b>		<b>(140 597) \$</b>	649 703 \$
<b>Cumul des autres éléments du résultat étendu</b>			
Solde au début de l'exercice		<b>116 277 \$</b>	- \$
Incidence de l'adoption des nouvelles normes comptables	3	-	236 506
Autres éléments du résultat étendu pour l'exercice		<b>(285 597)</b>	(120 229)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	11	<b>(169 320) \$</b>	116 277 \$

# Caisse Desjardins de Donnacona

## État des réserves

de l'exercice terminé le 31 décembre

	Note	2008	2007
<b>Réserve plus-value (globale)</b>			
<b>Réserve plus-value – investissements dans les sociétés filiales du Mouvement</b>			
Solde au début de l'exercice		<b>2 647 818 \$</b>	2 444 546 \$
Incidence de l'adoption des nouvelles normes comptables	3	-	9 208
Opérations sur les capitaux propres des sociétés filiales du Mouvement dans lesquelles la Caisse comptabilise sa participation à la valeur de consolidation		<b>890</b>	(229 051)
Accroissement provenant de l'état des excédents à répartir résultant des dispositions réglementaires		-	423 115
Affectation à l'état des excédents à répartir résultant des dispositions réglementaires		<b>(1 045 390)</b>	-
Solde à la fin de l'exercice		<b>1 603 318 \$</b>	2 647 818 \$
<b>Réserve plus-value – instruments dérivés</b>			
Solde au début de l'exercice		<b>13 135 \$</b>	21 761 \$
Accroissement provenant de l'état des excédents à répartir résultant des dispositions réglementaires		<b>684 555</b>	-
Affectation à l'état des excédents à répartir résultant des dispositions réglementaires		-	(8 626)
Solde à la fin de l'exercice		<b>697 690 \$</b>	13 135 \$
Réserve plus-value (globale)		<b>2 301 008 \$</b>	2 660 953 \$
<b>Réserve générale</b>			
Solde au début de l'exercice		<b>5 892 885 \$</b>	5 521 839 \$
Accroissement provenant de la répartition par les membres		<b>306 044</b>	371 046
Solde à la fin de l'exercice		<b>6 198 929 \$</b>	5 892 885 \$

# Caisse Desjardins de Donnacona

## État des réserves (suite)

de l'exercice terminé le 31 décembre

	Note	2008	2007
<b>Réserve de stabilisation</b>			
Solde au début de l'exercice		225 189 \$	225 189 \$
Accroissement provenant de la répartition par les membres		6 327	-
Solde à la fin de l'exercice		231 516 \$	225 189 \$
<b>Réserve pour ristournes éventuelles</b>			
Solde au début de l'exercice		467 000 \$	227 000 \$
Accroissement provenant de la répartition par les membres		-	240 000
Affectation à l'état des excédents à répartir	16	(42 853)	-
Solde à la fin de l'exercice		424 147 \$	467 000 \$
<b>Fonds d'aide au développement du milieu</b>			
Solde au début de l'exercice		187 062 \$	149 409 \$
Accroissement provenant de la répartition par les membres		55 000	75 000
Affectation à l'état des excédents à répartir des sommes utilisées au cours de l'exercice		(19 656)	(37 347)
Solde à la fin de l'exercice		222 406 \$	187 062 \$
<b>Total des réserves</b>		<b>9 378 006 \$</b>	<b>9 433 089 \$</b>

# Caisse Desjardins de Donnacona

## État des flux de trésorerie

de l'exercice terminé le 31 décembre

	2008	2007
<b>Activités d'exploitation</b>		
<b>Excédents de l'exercice après ristournes</b>	<b>145 000 \$</b>	769 932 \$
Ajustements en vue de déterminer les flux de trésorerie		
Provision et pertes sur prêts	<b>114 578</b>	100 716
Amortissement des immobilisations	<b>121 721</b>	129 390
Variation nette des intérêts courus à recevoir et à payer	<b>45 729</b>	146 884
Pertes (revenus) comptabilisés à la valeur de consolidation	<b>1 045 390</b>	(423 115)
Pertes (revenus) liés à la comptabilisation des swaps à la juste valeur	<b>(902 483)</b>	11 546
Autres	<b>236 947</b>	(27 401)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>	<b>806 882</b>	707 952
<b>Activités de financement</b>		
Variation nette des dépôts des membres	<b>14 811 287</b>	5 746 202
Opérations relatives aux emprunts		
Variation nette des emprunts à terme	-	(664 024)
Variation nette du capital social	<b>39 146</b>	35 541
Intérêts sur les parts permanentes, nets des économies d'impôts	<b>(22 276)</b>	(24 796)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>14 828 157</b>	5 092 923
<b>Activités d'investissement</b>		
Variation nette des prêts	<b>(5 763 532)</b>	(5 129 310)
Variation nette des placements	<b>(6 357 218)</b>	(227 194)
Variation nette des immobilisations	<b>412 206</b>	(173 892)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>	<b>(11 708 544)</b>	(5 530 396)
<b>Augmentation nette de la trésorerie</b>	<b>3 926 495</b>	270 479
Trésorerie au début de l'exercice	<b>2 548 415</b>	2 277 936
<b>Trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<b>6 474 910 \$</b>	2 548 415 \$
<b>Autres renseignements sur les flux de trésorerie</b>		
Intérêts versés	<b>2 234 615 \$</b>	1 999 724 \$
Impôts sur les excédents payés au cours de l'exercice	<b>162 562</b>	141 468

# Caisse Desjardins de Donnacona

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2008

---

### Note 1. Statuts et types d'opérations

La Caisse est une coopérative qui a pour objet de recevoir les économies de ses membres en vue de les faire fructifier, de leur fournir du crédit et autres produits et services financiers, de favoriser la coopération et de promouvoir l'éducation économique, sociale et coopérative. Elle est régie par la *Loi sur les coopératives de services financiers* (la Loi).

La Caisse est inscrite à l'Autorité des marchés financiers. Elle est également membre du Fonds de sécurité Desjardins dont l'objet principal est d'établir et d'administrer un fonds de sécurité, de liquidité ou d'entraide pour le bénéfice des caisses Desjardins du Québec.

### Note 2. Nouvelles conventions comptables

Le 1<sup>er</sup> janvier 2008, la Caisse a adopté les nouvelles normes comptables publiées par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) intitulées « Informations à fournir concernant le capital » (chapitre 1535), « Instruments financiers – informations à fournir » (chapitre 3862) et « Instruments financiers – présentation » (chapitre 3863).

Le chapitre 1535 a pour objectif d'exiger la divulgation d'information afin de permettre aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les objectifs, les politiques et les procédures de gestion du capital de la Caisse. L'information requise par cette nouvelle norme est présentée à la note 22.

Il est à noter que les chapitres 3862 et 3863 remplacent le chapitre 3861 « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ». Le chapitre 3863 reprend les normes de présentation contenues dans le chapitre 3861 sans modification. Le chapitre 3862 vise à informer les utilisateurs pour les aider à mieux comprendre et à évaluer l'importance des instruments financiers par rapport à la situation financière et à la performance financière de la Caisse, ainsi qu'à mieux évaluer la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers et la façon de les gérer. Ces nouvelles normes, visant spécifiquement la divulgation de l'information à fournir, n'ont donc eu aucune incidence sur les résultats et la situation financière de la Caisse.

### Note 3. Conventions comptables

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada exige de la direction qu'elle établisse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes afférentes. Les résultats réels pourraient donc être différents de ces estimations.

#### Instruments financiers

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, la Caisse comptabilise ses instruments financiers selon les normes comptables publiées par l'ICCA intitulées « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation » (chapitre 3855), « Couvertures » (chapitre 3865) et « Résultat étendu » (chapitre 1530). Les principales directives de ces normes sont décrites ci-après.

À l'égard du cumul des autres éléments du résultat étendu, l'incidence des ajustements de transition, au 1<sup>er</sup> janvier 2007, déduction faite des impôts, provenait du solde lié à des couvertures de flux de trésorerie ayant pris fin au cours des exercices antérieurs, pour un montant de 40 484 \$, et de la quote-part de la Caisse dans le cumul des autres éléments du résultat étendu des sociétés filiales du Mouvement des caisses Desjardins (Mouvement) comptabilisées à la valeur de consolidation, pour un montant de 196 022 \$.

L'incidence des ajustements de transition au 1<sup>er</sup> janvier 2007, déduction faite des impôts, à l'égard de la réserve plus-value, reflétait la quote-part de la Caisse dans les capitaux propres des sociétés filiales du Mouvement comptabilisées à la valeur de consolidation.

# Caisse Desjardins de Donnacona

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2008

---

### Note 3. Conventions comptables (suite)

#### Instruments financiers - comptabilisation et évaluation

Les actifs financiers doivent être classés dans l'une des catégories suivantes : « détenus à des fins de négociation »; « disponibles à la vente »; « détenus jusqu'à l'échéance »; et « prêts et créances ». Quant aux passifs financiers, ils doivent être classés dans la catégorie « détenus à des fins de négociation » ou dans la catégorie « autres ». Les actifs et passifs financiers sont initialement constatés à la juste valeur.

Les instruments financiers détenus à des fins de négociation par la Caisse sont composés uniquement d'instruments dérivés pour les motifs mentionnés subséquemment. Les actifs financiers disponibles à la vente sont des titres de capitaux propres n'ayant pas de cours sur un marché actif et ils sont donc comptabilisés au coût. La catégorie « détenus jusqu'à l'échéance » n'est pas utilisée. Enfin, les prêts et créances et les passifs financiers non détenus à des fins de négociation sont comptabilisés au coût après amortissement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les revenus et les frais d'intérêts sur ces actifs et passifs sont comptabilisés parmi le revenu net d'intérêts. Les coûts de transaction liés aux instruments financiers sont essentiellement attribuables aux prêts et créances et ils sont capitalisés pour être amortis sur la durée de l'instrument, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### Instruments dérivés et couvertures

La Caisse a recours à des swaps et à des options afin de gérer les risques inhérents à ses actifs et passifs financiers. Comme le prévoient les principes comptables généralement reconnus du Canada, la Caisse a fait le choix de ne pas adopter la comptabilité de couverture pour ces instruments dérivés, compte tenu de la complexité occasionnée par les exigences de documentation des relations de couverture.

Ces instruments, incluant les dérivés incorporés devant être comptabilisés distinctement, sont comptabilisés à la juste valeur et constatés au bilan parmi les autres éléments d'actif ou de passif et la variation de la juste valeur est constatée aux résultats au poste « Revenus (pertes) liés à la juste valeur des instruments dérivés ». Les revenus ou les frais constatés sur ces instruments sont portés aux résultats à titre d'ajustement du revenu ou des frais d'intérêts.

La juste valeur comptabilisée lors de l'adoption de cette méthode en 2003 a été inscrite en contrepartie à titre de gain reporté jusqu'au 31 décembre 2006. Au 1<sup>er</sup> janvier 2007, le solde de ce gain reporté a été transféré au cumul des autres éléments du résultat étendu à titre de solde lié à des couvertures de flux de trésorerie ayant pris fin au cours des exercices antérieurs. L'amortissement de ce montant continue d'être constaté aux résultats de l'exercice.

#### Résultat étendu

Les autres éléments du résultat étendu comprennent l'amortissement du solde lié aux couvertures de flux de trésorerie ayant pris fin au cours des exercices antérieurs et la quote-part dans les autres éléments du résultat étendu des sociétés filiales du Mouvement pour lesquelles la Caisse comptabilise sa participation à la valeur de consolidation. Les états financiers comprennent un état du résultat étendu. Le cumul des autres éléments du résultat étendu est présenté comme un poste des capitaux propres au bilan.

#### Autres conventions comptables

Pour faciliter la compréhension des états financiers, les principales conventions comptables, autres que celles décrites ci-dessus, ont été intégrées aux notes qui suivent.

# Caisse Desjardins de Donnacona

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2008

### Note 4. Modifications comptables futures

#### Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers

Le 20 janvier 2009, le comité sur les problèmes nouveaux de l'ICCA a publié le CPN-173 « Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers ». Ce nouveau CPN indique que le risque de crédit propre à l'entité et le risque de crédit de la contrepartie devraient être pris en compte dans la détermination de la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers, y compris les instruments dérivés. Cette modification, qui entre en vigueur pour l'exercice financier 2009, ne devrait pas avoir d'effet significatif sur les résultats ni sur la situation financière de la Caisse.

#### Passage aux normes comptables internationales

Actuellement, les états financiers de la Caisse sont préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, dictés par l'ICCA.

En février 2008, le conseil des normes comptables du Canada a émis un communiqué confirmant que les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes, dont la Caisse, seront tenues d'appliquer les normes comptables internationales (IFRS) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011. La nécessité d'harmoniser les normes comptables à l'échelle internationale découle principalement de la mondialisation des marchés.

Ainsi, la Caisse adoptera les IFRS le 1<sup>er</sup> janvier 2011. Celle-ci, par le biais de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération), participe au projet de conversion aux IFRS du Mouvement qui a débuté à l'été 2007 par la mise en place d'une structure de projet. Cette dernière a pour rôle de coordonner la conversion dans l'ensemble des composantes du Mouvement.

### Note 5. Liquidités et placements

	2008	2007
Trésorerie	6 474 910 \$	2 548 415 \$
Parts de capital	4 117 030	5 028 463
Dépôts à terme	15 199 700	9 799 550
Placements au fonds de liquidité sous gestion	4 541 983	4 003 580
	<b>30 333 623 \$</b>	<b>21 380 008 \$</b>

La trésorerie comprend le numéraire et les autres sommes utilisées pour les opérations courantes. Les parts de capital sont comptabilisées à la valeur de consolidation. Les pertes reliées à ces parts représentent un montant de 1 040 060 \$ (revenus de 547 145 \$ en 2007). Les placements en dépôts à terme sont classés dans la catégorie « prêts et créances ».

Afin que la Caisse puisse gérer le risque de liquidité, elle conserve dans un fonds sous gestion conçu spécifiquement à cette fin les sommes nécessaires au maintien d'un niveau minimal de liquidités. Les sommes versées dans ce fonds par l'ensemble des caisses sont investies dans un portefeuille de valeurs mobilières devant satisfaire à des critères élevés de sécurité et de négociabilité, de sorte qu'elles soient, au besoin, encaissables sans perte importante de leur valeur. Les sommes versées dans ce fonds sont exclues de la trésorerie parce que la réglementation ne permet pas leur utilisation pour les opérations courantes. Le placement dans ce fonds est comptabilisé au coût dans la catégorie « disponibles à la vente ».

En date de fin d'exercice courant et précédent, aucune dévaluation pour baisse durable de valeur n'a été comptabilisée à l'encontre des placements.

### Note 6. Prêts

Les prêts sont inscrits au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de la provision cumulative qui reflète la meilleure estimation de la direction quant aux pertes potentielles sur le portefeuille de prêts. Cette provision est établie selon deux volets : un volet spécifique et un volet général.

# Caisse Desjardins de Donnacona

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2008

### Note 6. Prêts (suite)

La provision spécifique porte sur les prêts considérés douteux. Un prêt est considéré douteux dès qu'une des situations suivantes survient : de l'avis de la direction, il existe un doute raisonnable quant au recouvrement ultime du capital ou des intérêts; le prêt est en retard de plus de 180 jours; le paiement de l'intérêt ou du capital est en retard de 90 jours et plus, à moins que le prêt ne soit entièrement garanti. Les prêts douteux sont évalués en actualisant les encaissements prévus sur ces prêts et l'écart entre cette évaluation et le solde du prêt fait l'objet d'une provision. Toute variation de la provision cumulative attribuable à l'écoulement du temps ou à une révision des encaissements prévus est comptabilisée au poste « Provision et pertes sur prêts » à l'état des résultats. La Caisse cesse de comptabiliser les intérêts dès qu'un prêt est considéré douteux. Lorsqu'il n'y a plus de doute raisonnable concernant le recouvrement du capital et des intérêts d'un prêt douteux, il est de nouveau considéré comme productif. Les intérêts sur ce prêt recommencent à être comptabilisés sur une base d'exercice et les provisions afférentes sont renversées aux résultats.

La provision générale vise à évaluer les pertes sur prêts qui ne peuvent pas être détectées par l'analyse des cas spécifiques. Elle a été déterminée en tenant compte, notamment, du profil du portefeuille de prêts en date du bilan.

#### Prêts par catégorie d'emprunteurs

	2008
<b>Particuliers</b>	
Habitation	53 373 542 \$
Consommation et autres	15 052 413
<b>Entreprises</b>	
Commerciales et industrielles	12 702 106
Agricoles, forestières et pêcheries	36 813
Administrations et institutions publiques	2 038 900
	<b>83 203 774 \$</b>

#### Prêts et provision

	2008			
	Particuliers	Entreprises	Provision générale	Total
Prêts bruts ni en souffrance ni douteux	67 900 727 \$	14 604 419 \$	-	82 505 146 \$
Prêts bruts en souffrance mais non douteux	437 596	46 011	-	483 607
Prêts douteux bruts	87 632	127 389	-	215 021
<b>Total des prêts bruts</b>	<b>68 425 955</b>	<b>14 777 819</b>	<b>-</b>	<b>83 203 774</b>
Provision spécifique	(86 071)	(64 181)	-	(150 252)
Provision générale	-	-	(497 358)	(497 358)
<b>Total des prêts nets</b>	<b>68 339 884 \$</b>	<b>14 713 638 \$</b>	<b>(497 358) \$</b>	<b>82 556 164 \$</b>

La valeur comptable des prêts qui seraient autrement en souffrance ou dépréciés, mais dont les conditions ont été renégociées au cours de l'exercice, s'élève à 76 499 \$.

Les prêts en souffrance représentent les prêts pour lesquels la contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle de celui-ci.

# Caisse Desjardins de Donnacona

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2008

### Note 6. Prêts (suite)

#### Prêts en souffrance mais non douteux

	2008				Total
	De 1 à 29 jours	De 30 à 59 jours	De 60 à 89 jours	90 jours et plus	
Particuliers	306 286 \$	100 407 \$	11 931 \$	18 972 \$	437 596 \$
Entreprises	46 011	-	-	-	46 011
	<b>352 297 \$</b>	<b>100 407 \$</b>	<b>11 931 \$</b>	<b>18 972 \$</b>	<b>483 607 \$</b>

#### Prêts douteux et provision

	2007		
	Prêts douteux	Provision spécifique	Provision générale
Particuliers	25 684 \$	25 684 \$	- \$
Entreprises	127 389	64 181	-
Provision générale	-	-	463 793
	<b>153 073 \$</b>	<b>89 865 \$</b>	<b>463 793 \$</b>

#### Variation de la provision

	2008			Total
	Provision spécifique Particuliers	Provision spécifique Entreprises	Provision générale	
Solde au début de l'exercice	25 684 \$	64 181 \$	463 793 \$	553 658 \$
Provision et pertes sur prêts figurant à l'état des résultats	71 900	9 113	33 565	114 578
Radiations et autres	(11 513)	(9 113)	-	(20 626)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>86 071 \$</b>	<b>64 181 \$</b>	<b>497 358 \$</b>	<b>647 610 \$</b>

  

	2007		
	Provision spécifique	Provision générale	Total
Solde au début de l'exercice	41 872 \$	448 619 \$	490 491 \$
Provision et pertes sur prêts figurant à l'état des résultats	85 542	15 174	100 716
Radiations et autres	(37 549)	-	(37 549)
Solde à la fin de l'exercice	89 865 \$	463 793 \$	553 658 \$

# Caisse Desjardins de Donnacona

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2008

### Note 7. Immobilisations

		2008			2007
	Vie utile (années)	Coût	Amortisse- ment cumulé	Montant net	Montant net
Terrain		- \$	- \$	- \$	40 242 \$
Immeuble		-	-	-	495 463
Matériel et autres	2 à 10	813 775	664 591	149 184	203 927
Améliorations locatives		56 521	-	56 521	-
		<b>870 296 \$</b>	<b>664 591 \$</b>	<b>205 705 \$</b>	739 632 \$

Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie utile. L'amortissement imputé aux résultats de l'exercice s'élève à 121 721 \$ (129 390 \$ en 2007).

### Note 8. Emprunts

			2008	2007
Emprunts à terme, taux d'intérêt fixes dont certains comportent une clause de remboursement avant leur échéance				
	Taux	Échéance	Remboursable	
	6,50 %	juin 2017	juin 2012	398 414 \$
	3,89	mars 2014	mars 2009	572 946
			<b>971 360 \$</b>	971 360 \$

### Note 9. Capital social

Le capital social est composé de parts de qualification, de parts permanentes et de parts de ristournes.

La Caisse peut émettre un nombre illimité de parts de qualification d'une valeur nominale de 5 \$, remboursables au gré de la Caisse dans certaines situations prévues par la Loi. Un membre ne détient qu'un seul droit de vote, peu importe le nombre de parts de qualification détenues.

La Loi autorise l'émission d'un nombre illimité de parts permanentes et de parts de ristournes dont les valeurs nominales sont respectivement de 10 \$ et de 1 \$. Ces parts ne confèrent aucun droit de vote et sont non remboursables, sauf dans certaines situations particulières prévues par la Loi. Leur taux d'intérêt est déterminé par l'assemblée générale de la Caisse.

Les parts émises et payées sont réparties comme suit :

	2008	2007
Parts de qualification	27 290 \$	26 795 \$
Parts permanentes	790 350	771 720
Parts de ristournes	34 877	14 856
<b>852 517 \$</b>		813 371 \$

### Note 10. Excédents à répartir

La répartition relève de l'assemblée générale. Toutefois, l'encadrement normatif de la Fédération exige que les excédents à répartir soient d'abord utilisés pour assurer le paiement des intérêts sur les parts permanentes ainsi que pour constituer ou maintenir le niveau de capitalisation requis, par le biais de virements à la réserve de stabilisation et à la réserve générale.

# Caisse Desjardins de Donnacona

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2008

### Note 11. Cumul des autres éléments du résultat étendu

Les principaux éléments qui composent le poste « Cumul des autres éléments du résultat étendu », déduction faite des impôts, sont les suivants :

	<b>2008</b>	2007
Gain sur les instruments dérivés liés à des couvertures de flux de trésorerie ayant pris fin dans les exercices antérieurs	<b>10 756 \$</b>	17 219 \$
Quote-part dans les autres éléments du résultat étendu des sociétés filiales du Mouvement pour lesquelles la Caisse comptabilise sa participation à la valeur de consolidation	<b>(180 076)</b>	99 058
	<b>(169 320) \$</b>	116 277 \$

Le solde résiduel du cumul des autres éléments du résultat étendu provenant des couvertures de flux de trésorerie sera reclassé à l'état des résultats d'ici les quatre prochaines années, dont 3 899 \$ à titre de revenus au cours des douze prochains mois.

### Note 12. Autres revenus

	<b>2008</b>	2007
Reliés principalement à l'administration des dépôts	<b>418 905 \$</b>	426 815 \$
Reliés à l'administration des autres services	<b>251 549</b>	249 941
Reliés à la distribution des produits et services Desjardins	<b>408 971</b>	689 610
	<b>1 079 425 \$</b>	1 366 366 \$

Les revenus reliés à l'administration des dépôts sont constitués principalement de charges relatives aux ordres de paiement émis sans provision suffisante et aux frais de services, alors que ceux reliés à l'administration des autres services sont composés de charges afférentes à la perception effectuée pour le compte de divers organismes et de revenus reliés aux opérations inter-Caisses.

Les revenus reliés à la distribution des produits et services Desjardins sont constitués de commissions afférentes aux activités financières que les sociétés filiales du Mouvement effectuent par l'intermédiaire de la Caisse.

### Note 13. Avantages sociaux futurs

La Caisse participe au Régime de rentes du Mouvement Desjardins dans le cadre d'un régime interentreprises à prestations déterminées qui garantit le paiement de prestations de retraite. Les prestations du régime de retraite sont établies en fonction du nombre d'années de participation au régime et du salaire de l'employé.

De plus, la Caisse offre, par l'entremise du Mouvement, des protections d'assurance santé et d'assurance vie aux employés actifs et retraités ainsi qu'à leurs personnes à charge.

Ces régimes sont comptabilisés selon les dispositions prévues pour les régimes à cotisations déterminées. Le coût constaté au cours de l'exercice au titre de ces régimes figure au poste « Personnel » à l'état des résultats et se présente comme suit :

	<b>2008</b>	2007
Régime de retraite	<b>112 628 \$</b>	111 764 \$
Régime d'assurances collectives	<b>94 747</b>	95 247

# Caisse Desjardins de Donnacona

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2008

### Note 14. Frais généraux

	<b>2008</b>	2007
Informatique	<b>437 861 \$</b>	437 896 \$
Frais de bureau et communications	<b>136 364</b>	154 135
Opérations inter-Caisses	<b>139 373</b>	133 721
Autres	<b>460 461</b>	488 910
	<b>1 174 059 \$</b>	1 214 662 \$

### Note 15. Impôts sur les excédents

Les impôts de l'exercice sont constitués des éléments suivants :

	<b>Impôts</b>			Total 2007
	<b>Exigibles</b>	<b>Futurs</b>	<b>Total 2008</b>	
Impôts sur les excédents	<b>267 480 \$</b>	<b>183 119 \$</b>	<b>450 599 \$</b>	309 232 \$
Économie d'impôts relatifs aux ristournes	<b>(58 055)</b>	-	<b>(58 055)</b>	(215 432)
	<b>209 425 \$</b>	<b>183 119 \$</b>	<b>392 544 \$</b>	93 800 \$

La différence entre la dépense d'impôts de 166 639 \$ (276 394 \$ en 2007) calculée selon le taux d'imposition de base, fédéral et provincial, et la dépense d'impôts de 392 543 \$ (93 800 \$ en 2007) présentée à l'état des résultats est principalement attribuable à la déduction accordée aux petites entreprises, à la portion non déductible des opérations reliées aux parts de capital et à la réévaluation des impôts futurs.

### Note 16. Ristournes aux membres

Les ristournes figurant à l'état des résultats sont constituées comme suit :

	<b>2008</b>	2007
Montants basés sur une décision de la direction visant à recommander à l'assemblée générale l'approbation de ce paiement de ristournes	<b>194 078 \$</b>	-
Montants basés sur une résolution du conseil d'administration visant à recommander à l'assemblée générale l'approbation de ce paiement de ristournes	-	679 200
Écart entre les ristournes versées et celles comptabilisées sur la base d'une résolution du conseil d'administration :		
• Versées en 2008 et comptabilisées au 31 décembre 2007	<b>(5 983)<sup>(1)</sup></b>	-
• Versées en 2007 et comptabilisées au 31 décembre 2006	-	(9 258) <sup>(1)</sup>
	<b>188 095 \$</b>	669 942 \$

(1) Le montant transféré entre l'état des excédents à répartir et l'état de la répartition est de 4 067 \$ (7 210 \$ en 2007) en raison de l'impact fiscal.

# Caisse Desjardins de Donnacona

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2008

### Note 16. Ristournes aux membres (suite)

Les ristournes sont établies en fonction des intérêts sur les prêts et sur les dépôts, de l'encours moyen des fonds de placement Desjardins dans lesquels le membre a investi par l'intermédiaire de la Caisse et des frais perçus du membre selon les divers services utilisés. La direction a également établi qu'un montant de 42 853 \$ provenant de la réserve pour ristournes éventuelles soit affecté aux versements des ristournes de l'exercice courant au montant de 194 078 \$.

### Note 17. Opérations conclues avec les apparentés

La Caisse est membre de la Fédération qui lui fournit divers services dont certains d'ordre technique, financier et administratif. Cette dernière est une coopérative qui détient majoritairement les autres composantes du Mouvement.

Dans le cours normal de ses affaires, la Caisse effectue des opérations avec les composantes du Mouvement. Elle effectue également des opérations financières avec ses membres dirigeants. Les opérations avec les apparentés sont comptabilisées à la valeur d'échange, laquelle représente le montant accepté par les parties. Les conditions de ces opérations sont comparables à celles offertes sur les marchés financiers.

Le tableau ci-dessous présente les principales opérations, autres que celles présentées distinctement ailleurs dans les états financiers.

	Bilan		Résultats	
	2008	2007	2008	2007
Liquidités et placements	30 333 623 \$	21 380 008 \$	(131 317) \$	1 275 175 \$
Autres éléments d'actif	1 640 901	3 841 622	-	-
Revenus d'autres sources	s. o.	s. o.	697 768	848 412
Emprunts	971 360	971 360	49 733	67 328
Autres éléments de passif	8 908	43 656	-	-
Frais d'autre nature	s. o.	s. o.	613 998	646 536

Les revenus d'autres sources proviennent principalement d'opérations inter-Caisses, de swaps et de commissions reliées à la distribution des produits et services Desjardins, alors que les frais d'autre nature sont surtout reliés aux services informatiques, aux opérations inter-Caisses et aux assurances.

### Note 18. Sensibilité aux taux d'intérêt

Le tableau qui suit montre, de façon succincte, la position de la Caisse en matière de sensibilité aux taux d'intérêt.

	2008		
	Écart net au bilan	Impact des instruments dérivés	Écart de sensibilité global
<b>Éléments sensibles aux taux d'intérêt</b>			
De 0 à 3 mois	27 434 543 \$	(9 728 127) \$	17 706 416 \$
De 4 à 12 mois	(6 102 792)	(4 148 792)	(10 251 584)
De 1 à 5 ans	11 318 060	13 876 919	25 194 979
Plus de 5 ans	(961 948)	-	(961 948)
<b>Éléments non sensibles aux taux d'intérêt</b>	(31 687 863)	s. o.	s. o.
	- \$	- \$	

# Caisse Desjardins de Donnacona

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2008

### Note 18. Sensibilité aux taux d'intérêt (suite)

L'écart net au bilan est fondé sur les dates d'échéance ou, si elles sont plus rapprochées, les dates de révision de taux d'intérêt des éléments d'actif et de passif à taux fixe. L'écart net au bilan représente la différence entre le total de l'actif et le total du passif et de l'avoire pour une période considérée.

L'impact attribuable aux instruments dérivés représente le montant théorique net cumulé relatif aux swaps de taux d'intérêt qui sont utilisés pour contrôler les risques de taux d'intérêt. En date de fin d'exercice, les conditions de ces swaps sont telles que leur impact s'annule pour certaines périodes présentées au tableau. Les swaps sont des opérations en vertu desquelles deux parties échangent des versements à taux fixe et variable, basés sur un montant théorique. En date de fin d'exercice, ce montant théorique est de 18 001 073 \$.

Un écart de sensibilité global positif pour une période donnée signifie qu'un relèvement continu des taux d'intérêt aurait pour effet de faire augmenter le revenu net d'intérêts de la Caisse, tandis qu'une baisse des taux d'intérêt ferait diminuer le revenu net d'intérêts. L'inverse se produit lorsque l'écart de sensibilité est négatif.

Les taux pondérés moyens des principales catégories d'actif et de passif comptabilisées au bilan et sensibles aux taux d'intérêt se présentent comme suit :

<b>Actif</b>		<b>Passif</b>	
Liquidités et placements	<b>3,5 %</b>	Dépôts	<b>2,8 %</b>
Prêts	<b>5,3</b>	Emprunts	<b>5,0</b>

Des données montrant la sensibilité aux taux d'intérêt en fonction des principaux éléments d'actif et de passif sont disponibles à la Caisse pour ses membres.

### Note 19. Juste valeur des instruments financiers

Le tableau qui suit montre la juste valeur des instruments financiers inscrits ou non au bilan de la Caisse. La sensibilité aux taux d'intérêt constitue la principale cause de la fluctuation de la juste valeur des instruments financiers de la Caisse. La valeur comptable des instruments financiers autres que les dérivés n'est pas ajustée pour tenir compte des augmentations ou diminutions de la juste valeur découlant de la fluctuation de taux d'intérêt.

La juste valeur des instruments financiers se présente comme suit :

	<b>2008</b>		2007	
	<b>Valeur comptable</b>	<b>Juste valeur estimative</b>	Valeur comptable	Juste valeur estimative
<b>Actif</b>				
Liquidités et placements	<b>30 333 623 \$</b>	<b>30 718 807 \$</b>	21 380 008 \$	21 413 358 \$
Prêts	<b>82 556 164</b>	<b>83 046 829</b>	76 907 210	75 877 026
Autres éléments d'actifs financiers	<b>742 948</b>	<b>742 948</b>	3 584 084	3 584 084
<b>Passif</b>				
Dépôts	<b>102 048 240</b>	<b>102 944 718</b>	89 973 269	90 150 783
Emprunt	<b>971 360</b>	<b>1 030 549</b>	971 360	1 005 837
Autres éléments de passifs financiers	<b>836 167</b>	<b>836 167</b>	826 584	826 584

# Caisse Desjardins de Donnacona

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2008

### Note 19. Juste valeur des instruments financiers (suite)

	2008		2007	
	Valeur comptable	Juste valeur estimative	Valeur comptable	Juste valeur estimative
<b>Instruments dérivés</b>				
Position débitrice	934 132 \$	934 132 \$	67 631 \$	67 631 \$
Position créditrice	-	-	27 756	27 756

La juste valeur des instruments financiers est fondée sur les méthodes d'évaluation et les hypothèses suivantes :

- La juste valeur des éléments d'actifs et de passifs financiers est établie en actualisant les flux de trésorerie prévus au taux du marché pour des éléments d'actifs et de passifs financiers similaires.
- La juste valeur des instruments dérivés est calculée à la valeur actualisée nette des flux de trésorerie prévus au taux du marché pour des instruments ayant des caractéristiques et des échéances analogues. La Caisse fait uniquement affaires avec la Caisse centrale Desjardins comme contrepartie pour tous ses instruments dérivés.

Enfin, la juste valeur des éléments qui ne sont pas considérés comme des instruments financiers, telles les immobilisations, n'est pas incluse dans le tableau précédent.

### Note 20. Engagements

En date de fin d'exercice, les engagements minimums futurs à titre de location d'un local sont les suivants :

2009	115 566 \$
2010	154 088
2011	154 088
2012	154 088
2013	154 088
2014 et après	1 806 840
	2 538 758 \$

#### Engagements de crédit

Les engagements de crédit de la Caisse représentent les montants non utilisés des autorisations de crédit offertes sous forme de prêts, de garanties ou de lettres de garantie. En date de fin d'exercice, ces engagements de crédit s'élèvent à 19 444 584 \$.

### Note 21. Gestion des risques découlant des instruments financiers

La Caisse, dans le cours normal de ses activités, est exposée à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. La Caisse bénéficie d'un encadrement de la Fédération en matière de gestion des risques dont l'objectif est de favoriser l'optimisation du rapport risque-rendement.

C'est dans ce contexte que les membres du conseil d'administration de la Caisse, de concert avec la direction générale et la Fédération, doivent définir, adopter, mettre en œuvre, suivre et contrôler un cadre de gestion qui permet d'identifier et de mesurer tous les risques importants auxquels la Caisse est exposée, et d'apporter les correctifs au moment opportun.

# Caisse Desjardins de Donnacona

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2008

---

### Note 21. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

Pour baliser l'exercice d'une gestion saine et prudente, le conseil d'administration de la Caisse s'appuie sur les lois et règlements, le Code d'éthique et de déontologie applicable au réseau coopératif, les normes, les politiques de la Fédération et ses propres politiques. Cette approche de gestion des risques repose sur des principes favorisant la responsabilité de la Caisse à l'égard de la qualité de gestion des risques.

#### Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de pertes découlant du manquement d'un emprunteur ou d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations contractuelles, figurant ou non au bilan.

#### Gestion du risque de crédit

La Caisse est responsable du risque de crédit inhérent à ses activités de prêts. À cet effet, la Caisse ainsi que son centre financier aux entreprises disposent d'une latitude d'approbation attribuée par la Fédération de même que d'encadrement et d'outils de gestion.

#### Encadrement

Les normes sur la gestion du crédit définissent le cadre à l'intérieur duquel les opérations de prêts et autres transactions comportant un risque de crédit doivent être effectuées, de même que les contrôles requis à leur égard.

À cet effet, elles définissent notamment :

- L'encadrement minimal de gestion et de contrôle du risque de crédit. Cet encadrement est complété par les pratiques de crédit de la Fédération et les politiques de crédit de la Caisse et de son centre financier aux entreprises.
- Les rôles et responsabilités des principaux intervenants en matière de crédit.

Les pratiques de crédit de la Fédération désignent les pratiques de crédit applicables aux caisses et à leur centre financier aux entreprises et adoptées par la Fédération. Celles-ci précisent la ligne de conduite en matière de gestion et de contrôle du risque de crédit dans la Caisse et dans le centre financier aux entreprises et les conditions et modalités de financement applicables aux emprunteurs.

La Caisse adopte et révisé annuellement sa politique de crédit et celle applicable à son centre financier aux entreprises. Celles-ci confirment l'adhésion de la Caisse et de son centre financier aux entreprises aux pratiques de crédit de la Fédération.

L'ensemble de ces encadrements et politiques permet de définir les responsabilités des intervenants, de préciser le degré de risque que la Caisse est prête à assumer, d'établir les limites de concentration et de déterminer la ligne de conduite en matière de gestion ainsi qu'en matière de contrôle du risque.

#### Octroi de crédit

Pour évaluer le risque des activités de crédit aux particuliers et aux plus petites entreprises, des systèmes de notation développés par la Fédération, basés sur des statistiques éprouvées, sont utilisés. Ces systèmes sont développés à partir d'un historique du comportement d'emprunteurs ayant un profil ou des caractéristiques semblables à ceux du demandeur afin d'estimer le risque que représente celui-ci. De tels systèmes sont utilisés lors de l'approbation du crédit. La performance de ces systèmes est analysée sur une base continue et des ajustements sont apportés afin d'évaluer le plus adéquatement possible le risque des emprunteurs.

En ce qui concerne le crédit aux entreprises, l'octroi est basé sur une analyse des différents paramètres de chaque dossier pour lequel chacun des emprunteurs se voit attribuer une cote, représentant notamment son niveau de risque.

La portée de l'analyse et les pouvoirs d'approbation sont adaptés au niveau de risque et à la complexité de la transaction; les prêts plus importants sont approuvés par la Fédération.

# Caisse Desjardins de Donnacona

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2008

### Note 21. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

#### Atténuation du risque de crédit

Dans ses opérations de prêts, la Caisse, directement ou par l'entremise de son centre financier aux entreprises, obtient une garantie en fonction des pratiques de crédit. Une garantie revêt habituellement la forme d'actifs comme de l'encaisse, des comptes débiteurs, des stocks, des biens mobiliers ou des immobilisations. Pour certains portefeuilles, le recours à des programmes offerts par certains organismes comme ceux de la Société canadienne d'hypothèques et de logement ou de La Financière agricole du Québec est effectué avec les garanties usuelles.

Le nombre élevé d'emprunteurs, en grande partie des particuliers ainsi que des petites et moyennes entreprises de plusieurs sphères de l'économie, contribue à favoriser une saine diversification du portefeuille de financement. La note 6 des états financiers présente la répartition des prêts par catégorie d'emprunteurs. Au besoin, la Caisse utilise des mécanismes de répartition du risque, notamment la vente de créances avec d'autres composantes, principalement des caisses ou de certaines sociétés filiales du Mouvement.

#### Suivi des dossiers et gestion des risques plus élevés

Le portefeuille de prêts est suivi selon les pratiques de crédit qui prévoient une profondeur et une fréquence de revue adaptées en fonction de la qualité et de l'ampleur du risque de l'exposition. Certains crédits présentant des irrégularités ou des risques accrus, par rapport à ce qui avait été accepté lors de l'autorisation, sont divulgués à la Fédération. Un suivi de l'évolution du portefeuille des crédits importants à risque est effectué et la qualité de la gestion des crédits à risque est présentée trimestriellement au conseil d'administration. La gestion des crédits plus à risque implique un suivi plus fréquent et la Caisse peut être appuyée par les équipes des comptes spéciaux et de suivi aux prêts irréguliers de la Fédération pour l'aider à gérer les situations plus difficiles.

#### Exposition maximale au risque de crédit

2008

#### Éléments constatés au bilan

Liquidités et placements <sup>(1)</sup>	25 487 913 \$
Prêts :	
• Particuliers	68 339 884
• Entreprises	14 713 638
• Provision générale	(497 358)
Autres éléments d'actifs financiers	2 288 569
	<b>110 332 646 \$</b>

#### Éléments hors bilan

Autres engagements de crédit	19 444 584 \$
------------------------------	---------------

(1) Les liquidités et placements exposés au risque de crédit excluent notamment les parts de capital.

#### Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque lié à la capacité de la Caisse de réunir les fonds nécessaires (par augmentation du passif ou conversion de l'actif) pour faire face à une obligation financière, figurant ou non au bilan, à l'échéance ou non.

# Caisse Desjardins de Donnacona

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2008

### Note 21. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

La gestion du risque de liquidité vise à garantir, en temps opportun et de façon rentable, l'accès aux fonds nécessaires afin d'honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles, tant en situation normale qu'en situation de crise. La gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres de liquidité, par un approvisionnement en fonds stable et diversifié ainsi que par un plan d'action en cas d'événements extraordinaires. La gestion du risque de liquidité constitue un volet clé de la stratégie globale de gestion des risques, car elle est essentielle pour nourrir la confiance du marché et des déposants.

Des politiques décrivant les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion du risque de liquidité ont été établies. Le Mouvement est également doté d'un plan de contingence sur la liquidité mettant notamment en place un comité de crise de liquidités qui est investi de pouvoirs décisionnels spéciaux en situation de crise. Ce plan énumère également les sources de liquidités disponibles en cas de situations exceptionnelles. Le plan permet une intervention rapide et efficace afin de réduire au minimum les effets perturbateurs pouvant résulter de changements imprévus dans le comportement des membres et des clients, d'une éventuelle perturbation dans les marchés ou de la conjoncture économique.

Le niveau minimal de titres de liquidité que la Caisse doit maintenir est prescrit par un encadrement spécifique. Ce niveau minimal de titres de liquidité fait l'objet d'une gestion centralisée par la trésorerie du Mouvement et d'un suivi quotidien. Les titres admissibles doivent satisfaire à des critères élevés de sécurité et de négociabilité. Le portefeuille de valeurs mobilières des fonds de liquidité est constitué en majorité de titres gouvernementaux, de corps publics de même que d'entreprises privées ayant une cote de crédit élevée, soit égale ou supérieure à AA-.

La trésorerie du Mouvement s'assure d'une stabilité et d'une diversité des sources d'approvisionnement en fonds selon leurs types, provenances et échéances. Le Mouvement peut aussi, pour compléter et diversifier son approvisionnement en fonds, recourir à des programmes d'émission de titres et d'emprunts sur les marchés nationaux et internationaux.

Un mécanisme de titrisation des prêts assurés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement est également en place.

Le tableau suivant présente les passifs financiers, dépôts et emprunts, par échéance contractuelle restante.

<b>2008</b>				
	<b>Moins de 1 an</b>	<b>De 1 à 5 ans</b>	<b>Plus de 5 ans</b>	<b>Total</b>
Dépôts	<b>67 559 755 \$</b>	<b>33 012 870 \$</b>	<b>1 475 615 \$</b>	<b>102 048 240 \$</b>
Emprunts	<b>572 946</b>	<b>398 414</b>	<b>-</b>	<b>971 360</b>

### Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque de variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les écarts de crédit et leur volatilité.

### Gestion du risque de taux d'intérêt

La Caisse est principalement exposée au risque de taux d'intérêt en raison de ses positions découlant de ses activités traditionnelles de financement et de collecte d'épargne. Le risque de taux d'intérêt correspond aux répercussions éventuelles des fluctuations de taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêts et sur la valeur économique des capitaux propres.

# Caisse Desjardins de Donnacona

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2008

### Note 21. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

Une gestion dynamique et prudente est exercée pour atteindre l'objectif d'optimiser le revenu net d'intérêts, tout en minimisant l'incidence défavorable des mouvements de taux d'intérêt. Les politiques élaborées décrivent les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion de ce risque. L'utilisation de simulations permet de mesurer l'effet de différentes variables sur l'évolution du revenu net d'intérêts et sur la valeur économique des capitaux propres. Les hypothèses alimentant les simulations sont basées sur l'analyse des données historiques et sur l'impact de différents contextes de taux d'intérêt sur l'évolution de ces données. Ces hypothèses touchent l'évolution de la structure du bilan, du comportement des membres et de la tarification. Le comité de gestion de l'actif et du passif du Mouvement a la responsabilité d'analyser et d'entériner la stratégie d'appariement globale dans le respect des paramètres définis par les politiques de gestion des risques.

Le tableau suivant présente l'impact potentiel d'une augmentation et d'une diminution immédiates et soutenues de 100 points de base et de 200 points de base des taux d'intérêt (avant impôts) sur la valeur économique des capitaux propres.

	<b>2008</b>
Impact d'une augmentation du taux d'intérêt de 100 points de base	<b>126 589 \$</b>
Impact d'une diminution du taux d'intérêt de 100 points de base	<b>(127 525)</b>
Impact d'une augmentation du taux d'intérêt de 200 points de base	<b>250 026</b>
Impact d'une diminution du taux d'intérêt de 200 points de base	<b>(168 751)</b>

L'ampleur du risque de taux dépend de l'écart entre les montants d'actif, de passif et d'instruments hors bilan. La situation présentée reflète la position à cette date, laquelle peut évoluer en fonction du comportement des membres, du contexte de taux d'intérêt et des stratégies entérinées par le comité de gestion de l'actif et du passif.

### Note 22. Gestion du capital

L'objectif de la Caisse en matière de gestion du capital est d'assurer le maintien d'un capital de base suffisant pour assurer une gestion saine et prudente.

La suffisance du capital des caisses du Québec est encadrée par une norme établie par la Fédération portant sur la suffisance des fonds propres, aux éléments qui les composent et à la proportion de ces éléments entre eux. Cette norme est inspirée de la ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital émise par l'Autorité des marchés financiers. Cette ligne directrice exige qu'un montant de capital minimal soit maintenu sur une base cumulée pour un ensemble de composantes du Mouvement, comprenant notamment les caisses. La gestion du capital est sous la responsabilité du conseil d'administration de la Caisse.

Le capital réglementaire de la Caisse, qui constitue les fonds propres, diffère des capitaux propres figurant au bilan.

Les fonds propres sont composés notamment des parts permanentes admissibles, des parts de ristournes et des parts de qualification, de la réserve générale, de la réserve plus-value admissible, de la réserve de stabilisation, de la réserve pour ristournes éventuelles, des excédents admissibles et de la portion admissible de la provision générale pour risque de crédit.

Les fonds propres comprennent également certains emprunts admissibles ainsi que les parts de placement admissibles et ils sont diminués de certains placements. Le total de ces éléments ne peut excéder 4,5 % des actifs d'expansion. Si nécessaire, le total est réduit par l'intermédiaire des excédents de fonds propres onéreux.

Tel que le prescrivent les dispositions actuelles de la norme de la Fédération, le total des fonds propres de la Caisse est réduit, entre autres, de certains investissements effectués dans les sociétés filiales du Mouvement.

# Caisse Desjardins de Donnacona

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2008

### Note 22. Gestion du capital (suite)

Les actifs d'expansion de la Caisse sont composés de son actif au bilan et de ses engagements hors bilan diminués de ses investissements dans les sociétés filiales du Mouvement à la valeur de consolidation.

Les actifs à risque de la Caisse sont déterminés par la pondération des éléments du bilan et des éléments hors bilan en fonction du risque associé à chacun de ces éléments, conformément à la norme de la Fédération.

La Caisse doit maintenir des fonds propres minimaux correspondant au plus élevé de 6,75 % de ses actifs d'expansion et de 10,80 % de ses actifs à risque.

Le tableau suivant indique la composition du capital réglementaire de la Caisse :

	<b>2008</b>
<b>Fonds propres</b>	
Parts permanentes admissibles, parts de ristournes et parts de qualification	<b>845 667 \$</b>
Réserves admissibles	<b>9 547 112</b>
Excédents admissibles	<b>717 147</b>
Provision générale admissible	<b>497 358</b>
Emprunts admissibles	<b>580 670</b>
	<b>12 187 954</b>
Investissements <sup>(1)</sup>	<b>4 038 288</b>
	<b>8 149 666 \$</b>

(1) Ce montant correspond aux investissements dans les sociétés filiales du Mouvement à la valeur de consolidation.

En date de fin d'exercice, la Caisse présente des ratios de capitalisation supérieurs à ceux requis par la norme.

### Note 23. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à la présentation des états financiers de l'exercice courant.

# Caisse Desjardins de Donnacona

## Tableau sur la sensibilité aux taux d'intérêt

au 31 décembre 2008

	De 0 à 3 mois	De 4 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensible aux taux d'intérêt	Total	Taux
<b>Actif</b>							
Liquidités et placements	6 859 338 \$	4 952 553 \$	13 589 380 \$	- \$	4 932 352 \$	30 333 623 \$	3,5 %
Prêts	35 577 916	16 997 854	29 984 077	428 906	(432 589)	82 556 164	5,3
Autres éléments d'actif	55 371	231 459	1 155 887	84 761	973 003	2 500 481	s. o.
<b>Total de l'actif</b>	<b>42 492 625</b>	<b>22 181 866</b>	<b>44 729 344</b>	<b>513 667</b>	<b>5 472 766</b>	<b>115 390 268 \$</b>	
<b>Passif et avoir</b>							
Dépôts	14 485 136	28 284 658	33 012 870	1 475 615	24 789 961	102 048 240 \$	2,8 %
Emprunts	572 946	-	398 414	-	-	971 360	5,0
Autres éléments de passif	-	-	-	-	1 745 188	1 745 188	s. o.
Avoir	-	-	-	-	10 625 480	10 625 480	s. o.
<b>Total du passif et de l'avoir</b>	<b>15 058 082</b>	<b>28 284 658</b>	<b>33 411 284</b>	<b>1 475 615</b>	<b>37 160 629</b>	<b>115 390 268 \$</b>	
Écart net au bilan	27 434 543	(6 102 792)	11 318 060	(961 948)	<u>(31 687 863) \$</u>		
Impact des instruments dérivés	(9 728 127)	(4 148 792)	13 876 919	-			
<b>Écart de sensibilité global</b>	<b>17 706 416 \$</b>	<b>(10 251 584) \$</b>	<b>25 194 979 \$</b>	<b>(961 948) \$</b>			

Le tableau ci-dessus montre la position de la Caisse en matière de sensibilité aux taux d'intérêt au 31 décembre 2008, fondé sur les dates d'échéance ou, si elles sont plus rapprochées, les dates de révision de taux d'intérêt des éléments d'actif et de passif à taux fixe. Les taux présentés sont établis en fonction des éléments sensibles aux taux d'intérêt.

L'impact attribuable aux instruments dérivés représente le montant théorique net cumulé relatif aux swaps de taux d'intérêt qui sont utilisés pour contrôler les risques de taux d'intérêt. En date de fin d'exercice, les conditions de ces swaps sont telles que leur impact s'annule pour certaines périodes présentées au tableau. Les swaps sont des opérations en vertu desquelles deux parties échangent des versements à taux fixe et variable, basés sur un montant théorique. En date de fin d'exercice, ce montant théorique est de 18 001 073 \$.

Un écart de sensibilité global positif pour une période donnée signifie qu'un relèvement continu des taux d'intérêt aurait pour effet de faire augmenter le revenu net d'intérêts de la Caisse, tandis qu'une baisse des taux d'intérêt ferait diminuer le revenu net d'intérêts. L'inverse se produit lorsque l'écart de sensibilité est négatif.

Lévis (Québec), le 23 février 2009

Service de vérification

Bureau de la Surveillance et de  
la Sécurité financières du Mouvement  
des caisses Desjardins